

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 5 août 2026 à 13 h 30 en la salle "Les Ruisseaux" au 2^e étage de l'Édifice de La Matanie

Présences

M. Gérald Beaulieu, maire de Baie-des-Sables et préfet
M. Gaétan Bergeron, maire de Saint-Ulric
M. Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité
M. Eddy Métivier, maire de Matane
M. Philippe Savard, maire de Sainte-Paule et préfet suppléant

Les membres sont tous présents. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Gérald Beaulieu, préfet et maire de Baie-des-Sables. Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, est aussi présent. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. FRR 2025-2028 volet 2–Développement territorial – Programme de soutien aux projets structurants (PSPS)
 - 3.1. FRR volet 2–PSPS (Fromagerie du Littoral – activité "Portes ouvertes")
4. FRR 2025-2028 volet 3–Vitalisation – Programme de soutien à la vitalité rurale (SVR)
 - 4.1. FRR volet 3–SVR-v2 (Municipalité de Baie-des-Sables – projet "Scène modulaire")
 - 4.2. FRR volet 3–SVR-v1 (Association du lac du Portage – activité "Dîner communautaire")
5. Marché public – Octroi d'une commandite au SANAM
6. Entérinement de la lettre d'appui à l'École de musique de Matane pour sa demande de financement au Fonds régional d'investissement en économie sociale (FRIÉS)
7. COSMOSS La Matanie – Renouvellement des contrats de travail pour 2026-2027 et autorisation de signature de lettres d'entente avec le SCFP
8. Messagerie électronique partagée avec la MRC de La Mitis – Ajout d'un service de centre des opérations de sécurité (SOC)
9. Programme d'ententes en patrimoine (PEP) – Autorisation de signature d'un protocole d'entente avec la ville de Matane
10. Gala hommage aux bénévoles – Contribution financière 2026
11. Lettre du ministre des Affaires municipales – Annonce d'une contribution financière pour le projet "Coordination en sécurité civile" du FRR volet 4–Coopération intermunicipale – Info
12. Lettre du ministre des Affaires municipales – Annonce d'une contribution financière pour le projet "Mutualisation en génie forestier pour un aménagement durable du territoire" du FRR volet 4–Coopération intermunicipale – Info
13. Lettre du ministre des Affaires municipales – Annonce d'une contribution financière pour le projet "Partenariat inter-MRC pour l'optimisation des services en technologies de l'information et des communications" du FRR volet 4–Coopération intermunicipale – Info
14. Résolution numéro 2023-130 de la ville de Matane – Résolution de l'employeur – Modèle du Barreau du Québec
15. Démission de monsieur Samuel Belliveau-Côté du poste de technicien en prévention incendie
16. Transport – Plan de déploiement du nouveau circuit rapide – Info
17. Exploration minière – Déclaration de travaux – Projet Rivière Matane – Info
18. Orientation relative à la disposition de matériel excédentaire ou résiduel

19. Consensus gouvernemental pour la consolidation d'aires protégées – Info
 20. Terres publiques intramunicipales et exploitation forestière – Orientation pour les travaux de récolte 2026-2027
 21. Varia
 22. Période de questions
 23. Fermeture de la séance
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

RÉSOLUTION CA-2026-08-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel des présences, les membres du comité administratif de la MRC sont tous présents;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour lequel est lu par le préfet, monsieur Gérald Beaulieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE

FRR 2025-2028 VOLET 2–DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

RÉSOLUTION CA-2026-08-02

FRR VOLET 2–PSPS (FROMAGERIE DU LITTORAL – ACTIVITÉ "PORTES OUVERTES")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 2–Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien aux projets structurants (PSPS) pour soutenir les initiatives à fort impact pour la communauté et les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du PSPS;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au FRR volet 2;

- Fromagerie du Littoral – activité "Portes ouvertes" : 655 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

FRR 2025-2028 VOLET 3–VITALISATION – PROGRAMME DE SOUTIEN À LA VITALITÉ RURALE (SVR)

RÉSOLUTION CA-2026-08-03

FRR VOLET 3–SVR-V2 (MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES – PROJET "SCÈNE MODULAIRE")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 3–Vitalisation du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien à la vitalité rurale (SVR), lequel compte lui-même plusieurs volets, pour soutenir les initiatives locales qui contribuent à la vitalité, à la mobilisation et au dynamisme des communautés rurales;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du programme SVR;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au programme SVR-v2 du FRR volet 3–Vitalisation;

- Municipalité de Baie-des-Sables – projet "Scène modulaire" : 2 500 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-08-04

FRR VOLET 3–SVR-V1 (ASSOCIATION DU LAC DU PORTAGE – ACTIVITÉ "DÎNER COMMUNAUTAIRE")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 3–Vitalisation du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien à la vitalité rurale (SVR), lequel compte lui-même plusieurs volets, pour soutenir les initiatives locales qui contribuent à la vitalité, à la mobilisation et au dynamisme des communautés rurales;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du programme SVR;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au programme SVR-v1 du FRR volet 3–Vitalisation;

- Association du lac du Portage – activité "Dîner communautaire" : 400 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-08-05

MARCHÉ PUBLIC – OCTROI D'UNE COMMANDITE AU SANAM

CONSIDÉRANT QUE le Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM) organise une activité de promotion du programme de jumelage interculturel, le 26 août 2026, et a fait la demande à la MRC d'utiliser le Marché public sans frais de location;

CONSIDÉRANT QUE le choix du Marché public est dicté par des enjeux de mobilité afin de permettre la participation des personnes n'ayant pas accès à un véhicule automobile;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de commandite est cohérente avec les priorités stratégiques de la MRC, notamment en matière d'attractivité, de vitalité des milieux de vie et de participation citoyenne;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie accepte d'assumer les frais de location du Marché public (300 \$) en soutien à l'initiative du SANAM.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-08-06

ENTÉRINEMENT DE LA LETTRE D'APPUI À L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE MATANE POUR SA DEMANDE DE FINANCEMENT AU FONDS RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT EN ÉCONOMIE SOCIALE (FRIÉS)

CONSIDÉRANT la demande d'appui à l'École de musique de Matane pour sa demande de financement dans le cadre du Fonds régional d'investissement en économie sociale (FRIÉS) pour le projet *Réseau musique et mieux-être de La Matanie*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie reconnaît le travail effectué par l'organisme qui a développé, au fil des ans, une expertise dans la réalisation d'initiatives à portée sociale;

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur Gérald Beaulieu, préfet, signifiant l'appui de la MRC de La Matanie à l'École de musique de Matane pour son projet *Réseau musique et mieux-être de La Matanie* et pour le dépôt de celui-ci dans le cadre du FRIÉS;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'appui à l'École de musique de Matane dans sa démarche pour obtenir de l'aide financière dans le cadre du Fonds régional d'investissement en économie sociale (FRIÉS) pour le projet *Réseau musique et mieux-être de La Matanie*.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-08-07

COSMOSS LA MATANIE – RENOUELEMENT DES CONTRATS DE TRAVAIL POUR 2026-2027 ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LETTRES D'ENTENTE AVEC LE SCFP

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est partenaire de la démarche COSMOSS depuis le début et fiduciaire local depuis le 1^{er} avril 2014;

CONSIDÉRANT la lettre datée du 19 juin 2026 confirmant de l'aide financière pour la réalisation du Plan d'action stratégique COSMOSS 2026-2027;

CONSIDÉRANT QUE les conditions de travail du personnel relevant de la démarche COSMOSS sont fixées dans des contrats de travail renouvelés annuellement, lesquels sont établis sur la base des dispositions applicables de la convention collective de la MRC et des modalités définies par le comité local de coordination COSMOSS de La Matanie;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de conclure une lettre d'entente pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027 avec le SCFP afin de permettre le renouvellement des contrats de travail du personnel relevant de la démarche COSMOSS;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le renouvellement du contrat de travail de madame Sophie Labonté Côté à titre de coordonnatrice de la démarche COSMOSS à raison de 35 heures/semaine (5 jours/semaine) pour un total de 46 semaines;

D'autoriser le renouvellement du contrat de travail de madame Sarah Caron à titre d'agente de concertation de la démarche COSMOSS à raison de 32 heures/semaine (4 jours/semaine) pour un total de 42 semaines;

D'autoriser le renouvellement du contrat de travail de madame Julie Gagné à titre d'agente de concertation de la démarche COSMOSS à raison de 21 heures/semaine (3 jours/semaine) pour un total de 42 semaines;

QUE le préfet, monsieur Gérald Beaulieu, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les lettres d'entente avec le SCFP section locale 4602;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les contrats de travail pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-08-08

MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE PARTAGÉE AVEC LA MRC DE LA MITIS – AJOUT D'UN SERVICE DE CENTRE DES OPÉRATIONS DE SÉCURITÉ (SOC)

CONSIDÉRANT la multiplication des attaques visant les comptes de messagerie électronique des organisations municipales, lesquelles menacent l'intégrité de l'information municipale et peuvent perturber l'accès aux services;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie partage son service de messagerie électronique avec la MRC de La Mitis laquelle est gestionnaire de l'environnement commun;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a mis en place une solution temporaire pour renforcer son exposition aux cybermenaces, en date du 8 juillet 2026, auprès de Petra Security laquelle offre des services de centre des opérations de sécurité (SOC);

CONSIDÉRANT QUE des solutions permanentes devront être analysées dans les prochaines semaines;

CONSIDÉRANT QUE les frais mensuels de cette solution de surveillance en continu sont de 2 400 \$, avant taxes, pour les deux MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis propose un partage de coût au prorata du nombre de boîtes de messagerie par organisation, soit une répartition de 63% à la MRC de La Mitis et de 37% à la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement à la MRC de La Mitis de la quote-part de la MRC de La Matanie pour le service de SOC, soit un montant estimé de 888 \$ par mois, avant les taxes applicables;

DE mandater le directeur général afin de faire des représentations pour intégrer les frais du SOC au projet de coopération intermunicipale en matière de technologies des communications entre les MRC de La Matanie, La Mitis et La Matapédia.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-08-09

PROGRAMME D'ENTENTES EN PATRIMOINE (PEP) – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a conclu une entente en patrimoine avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) dans le cadre du Programme d'ententes en patrimoine (PEP) 2024-2027;

CONSIDÉRANT QU'une action, financée par le volet 1–Connaissance du PEP, prévoit la réalisation d'un pré-inventaire du patrimoine moderne par la ville de Matane;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Matane souhaite réaliser un projet sur son territoire en retenant les services de professionnels externes;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette action est de 50 000 \$, dont 30 000 \$ du MCC et 20 000 \$ de la ville de Matane;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère verse l'aide financière à la MRC de La Matanie, laquelle demeure responsable du respect des conditions d'octroi et de la reddition de compte;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser les obligations respectives de la MRC de La Matanie et de la ville de Matane en lien avec l'utilisation de l'aide financière du PEP;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance du protocole d'entente à intervenir avec la ville de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le préfet, monsieur Gérald Beaulieu, et le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, à signer le protocole d'entente relatif à la réalisation d'un projet financé dans le cadre du Programme d'ententes en patrimoine 2024-2027 volet 1–Connaissance.

ADOPTÉE

GALA HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES – CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2026

LETTRE DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES – ANNONCE D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE PROJET "COORDINATION EN SÉCURITÉ CIVILE" DU FRR VOLET 4–COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – INFO

LETTRE DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES – ANNONCE D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE PROJET "MUTUALISATION EN GÉNIE FORESTIER POUR UN AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE" DU FRR VOLET 4–COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – INFO

LETTRE DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES – ANNONCE D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE PROJET "PARTENARIAT INTER-MRC POUR L'OPTIMISATION DES SERVICES EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS" DU FRR VOLET 4–COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – INFO

RÉSOLUTION CA-2026-08-10

DÉCLARATION AUX FINS DU RÈGLEMENT SUR L'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la ville de Matane a à son service exclusif des avocats;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie souhaite requérir aux services des professionnels de la ville de Matane pour la représenter à la cour du Québec en lien avec les constats d'infraction de la Sûreté du Québec émis sur le réseau routier municipal ou en application de la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Matane a accepté administrativement de fournir des services à la MRC de La Matanie, laquelle fourniture de services devra faire l'objet d'une entente formelle à l'automne 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie déclare, aux fins du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle du Barreau du Québec, qu'elle se porte garante, prene fait et cause et réponde financièrement des conséquences de toute erreur et omission des avocats travaillant pour la ville de Matane dans l'exercice de leurs fonctions effectuées pour le compte de la MRC.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-08-11

DÉMISSION DE MONSIEUR SAMUEL BELLIVEAU-CÔTÉ DU POSTE DE TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Samuel Belliveau-Côté à titre de technicien en prévention incendie en date du 30 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif de la MRC de La Matanie acceptent la démission de monsieur Samuel Belliveau-Côté, le remercient pour les services rendus et lui souhaitent du succès dans ses projets;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit mandaté pour réaliser l'affichage du poste permanent à temps plein devenu vacant et constituer un comité de sélection.

ADOPTÉE

TRANSPORT – PLAN DE DÉPLOIEMENT DU NOUVEAU CIRCUIT RAPIDE – INFO

EXPLORATION MINIÈRE – DÉCLARATION DE TRAVAUX – PROJET RIVIÈRE MATANE – INFO

RÉSOLUTION CA-2026-08-12

ORIENTATION RELATIVE À LA DISPOSITION DE MATÉRIEL EXCÉDENTAIRE OU RÉSIDUEL

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent aliéner leurs biens à titre onéreux;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie doit périodiquement disposer de matériel devenu excédentaire ou désuet dont la valeur marchande est nulle ou négligeable;

CONSIDÉRANT QU'avant de diriger ce matériel vers l'enfouissement ou l'écocentre, lorsqu'il peut encore être utilisé, la MRC souhaite en favoriser le réemploi, à condition qu'aucun coût additionnel ne soit engendré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'offrir, lorsqu'ils ne peuvent être aliénés à titre onéreux et que leur réemploi est possible sans contrainte ni coût logistique additionnel pour la MRC, les équipements excédentaires en priorité aux municipalités locales de son territoire;

QU'à défaut d'intérêt de la part des municipalités, la MRC pourra offrir ses équipements excédentaires à des organismes à but non lucratif de son territoire ou aux membres de son personnel.

ADOPTÉE

CONSENSUS GOUVERNEMENTAL POUR LA CONSOLIDATION D'AIRES PROTÉGÉES – INFO

RÉSOLUTION CA-2026-08-13

TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES ET EXPLOITATION FORESTIÈRE – ORIENTATION POUR LES TRAVAUX DE RÉCOLTE 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance des prescriptions sylvicoles et projections de revenus et de dépenses associées en lien avec la récolte 2026-2027 des bois des terres publiques intramunicipales;

CONSIDÉRANT QUE les prescriptions feront partie intégrante du contrat à intervenir avec la Société d'exploitation des ressources des Monts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

DE recommander, au conseil de la MRC, la conclusion d'un contrat de récolte de bois 2026-2027 sur les TPI sur la base de la programmation présentée;

D'offrir et, s'il y a lieu, de tenir des rencontres d'information avec les municipalités visées par la programmation avant le début des travaux en forêt.

ADOPTÉE

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION CA-2026-08-14

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet,
Gérald Beaulieu

(signé)

Le directeur général et greffier-trésorier,
Olivier Banville, urb.

Je, soussigné, Gérald Beaulieu, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet,
Gérald Beaulieu*